

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVÈLE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION

CC_2022_006

OBJET :

COMMISSION 1

AMENAGEMENT

*Débat sur le PADD du
PLU d'Ennevelin*

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 45

Suppléants présents : 0

Procurations : 4

Nombre de votants : 49

L'an deux mille vingt-deux, le 31 janvier à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de Communes Pévèle Carembault s'est réuni en visioconférence sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président, pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation du 24 janvier 2022, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Président

Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente

Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président

Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président

Yves LEFEBVRE, 4^{ème} Vice-Président

Joëlle DUPRIEZ, 5^{ème} Vice-Présidente

Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président

Arnaud HOTTIN, 7^{ème} Vice-Président

Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président

Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Présidente

Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président

Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente

Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, François-Hubert DESCAMPS, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine JOURDAIN, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Coralie SEILLIER, Thierry LAZARO, Luc MONNET, Jean-Paul VERHELLEN, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné procuration :

Isabelle LEMOINE, procuration à Régis BUE

Vincent PEREZ, procuration à Paul DHALLEWYN

Gilda GRIVON, procuration à Ludovic ROHART

Michel MAILLARD, procuration à Vinciane FABER

Absents excusés :

Thierry BRIDAULT, Didier WIBAUX, Alain DUCHESNE

Secrétaire de séance : Vincent LAVALLEZ

COMMISSION 1

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Débat sur le PADD du PLU d'ENNEVELIN

Le Conseil Communautaire,

Vu la politique plan local d'urbanisme,

Vu l'arrêté Préfectoral confirmant la prise de compétence PLUI en date du 3 août 2021,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 153-31 et suivants du code de l'urbanisme,

Vu la délibération du 18 mai 2021, par laquelle le conseil municipal d'Ennevelin approuvait la révision de son Plan Local d'Urbanisme,

Vu le recours gracieux effectué dans le cadre du contrôle de légalité, par courrier des services de la Préfecture du Nord, en date du 16 juillet 2021, à l'encontre de la délibération d'approbation du 18 mai 2021,

Vu la délibération municipale du 15 septembre 2021, par laquelle le conseil municipal d'Ennevelin demandait à Pévèle Carembault de procéder au retrait de la délibération et de reprendre la procédure de révision du PLU conformément à l'article L-153-9 du code de l'urbanisme,

Vu la délibération n°CC_2021_201 du 15 novembre 2021, portant retrait de la délibération d'approbation du PLU d'Ennevelin,

Considérant que, conformément à la demande de la commune d'Ennevelin, il convient de reprendre la procédure de révision du PLU d'Ennevelin au stade de l'élaboration du PADD,

Conformément à l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD ont été débattues au sein du Conseil municipal du 15 décembre 2021 et sont débattues lors du Conseil communautaire du 31 janvier 2022,

Le PADD définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques, ainsi que les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble du territoire communal.

Il fixe par ailleurs des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le PADD mis à jour et débattu par le Conseil municipal d'Ennevelin le 15 décembre 2021, est aujourd'hui proposé au débat du Conseil communautaire et son contenu est décliné dans le sommaire suivant et intégralement présenté en annexe.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la commune d'Ennevelin s'organise autour de trois grands axes :

Axe 1 – Répondre à l'attractivité du territoire et aux évolutions de la structure de la population dans une vision durable de l'aménagement du territoire

- Orientation 1 – Garantir une croissance démographique modérée

- Orientation 2 – Limiter la consommation foncière
- Orientation 3 – Proposer une offre de logements et d'équipements adaptée aux évolutions de population
- Orientation 4 - Penser au développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication

Axe 2 - Affirmer le dynamisme économique du territoire

- Orientation 1 – Permettre la stratégie économique à l'échelle du SCoT
- Orientation 2 – Pérenniser les zones d'activités existantes
- Orientation 3 – Assurer le maintien et le développement de l'activité agricole
- Orientation 4 – Proposer une offre de transport en commun comme une réelle alternative au mode de transport individuel
- Orientation 5 – Conforter et développer les mobilités douces

Axe 3 – Préserver l'environnement et valoriser le cadre de vie du territoire

- Orientation 1 – Intégrer les éléments de la Trame Verte et Bleue et les espaces naturels exceptionnels dans le développement du territoire
- Orientation 2 – Protéger les éléments paysagers structurants et l'identité rurale du territoire
- Orientation 3 – Valoriser la Marque et relayer localement le projet de renaturation porté par la CCPC
- Orientation 4 – Intégrer en amont les questions des ressources, de l'approvisionnement et des consommations de la ville
- Orientation 5 – Intégrer la gestion des risques naturels et technologiques

Où l'exposé de son Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE (par 49 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 49 VOTANTS)

- ***De donner acte de la présentation des orientations générales du PADD puis de la tenue, en séance plénière, d'un débat sur les orientations générales du PADD du PLU d'Ennevelin en application de l'article L.153-12 du code de l'urbanisme ;***
- ***De dire que le PADD dont il a été débattu est annexé aux présentes ;***
- ***De dire que la tenue du débat est formalisée par la présente délibération***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Luc FOUTE



Envoyé en préfecture le 03/02/2022

Reçu en préfecture le 03/02/2022

Affiché le



ID : 059-200041960-20220131-CC_2022_006-DE

